



# MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE BLEUE

\*\*\*\*\*

Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le  
Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2)

\*\*\*\*\*

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR**

**Recrutement d'un consultant pour la création d'une  
application web intégrée pour la gestion des licences et  
autorisations de pêche  
avec une interface web (site web de design) pour le public**

**Code d'activité : 2212190**

**Mars 2022**

## 1- Contexte et justification

Selon la loi 2015/053 portant code de la pêche et de l'aquaculture, aucun navire ne peut être autorisé à pêcher dans les eaux maritimes sous juridiction malagasy s'il n'est titulaire d'une licence de pêche. Les navires pavillon Malagasy désirant exercer l'activité de pêche en haute mer ou dans les zones économiques exclusives d'autres pays devront également être titulaires d'une licence de pêche en dehors de la juridiction de Madagascar. Des autorisations de pêche spécifiques peuvent être délivrées ponctuellement. En outre, dans les eaux continentales du domaine public, toute personne physique ou morale exerçant la pêche continentale à des fins commerciales doit être titulaire d'une autorisation de pêche délivrée par le Ministère en charge de la Pêche et de l'aquaculture.

La création des licences de pêche et des autorisations au niveau du Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue est faite à ce jour à travers des applications de Microsoft office (Microsoft Word, Microsoft Access). Les données sont éparpillées, voire perdues en cas de défaillance des matériels informatiques ou en cas d'introduction de virus dans les ordinateurs ou en cas de changement de personnel. Annuellement, une moyenne estimée de 150 licences de pêche industrielles et artisanales pavillon nationaux et étrangers (licence de pêche aux thons et licence pour navire d'appui pour les pavillons étrangers, licence de pêche crevettière, licence de pêche aux poissons démersaux et/ou pélagiques, licence de pêche aux thons, licence de pêche pour les navires artisanaux, licence pour navire d'appui et licence pour navire de collecte pour les pavillons nationaux), et 50 autorisations de pêche continentales sont délivrés au niveau du Ministère. Le nombre maximal de licences de pêche délivré en une année calendaire était de 255 licences de pêche en 2018 et 86 pour celui des autorisations continentales en 2017.

Toutes les étapes dès l'établissement des protocoles d'accord, de l'élaboration des décomptes de montant à payer (frais de dossier, redevance, frais de location) jusqu'à l'établissement des licences de pêche et autorisations de pêche sont des informations importantes et cruciales qui nécessitent d'être stockées et transférées de génération en génération pour assurer une amélioration sur la gouvernance de toutes les pêcheries à Madagascar.

De tout ce qui précède, le recrutement d'un consultant pour la création d'une application web intervenant dans la gestion des licences et autorisations de pêche s'avère indispensable pour assurer une meilleure gouvernance des pêcheries à Madagascar. Elle permettra d'avoir une liste actualisée de toutes les licences et autorisations de pêche en temps réel. Elle favorise également la transparence au niveau de la gestion de pêche, la communication, l'accès aux informations. La Direction de la Pêche, à travers le projet SWIOFish2, sollicite un consultant

pour le développement d'une application web de gestion des licences et autorisations de pêche, avec la mise en place d'une base de données qui sera intégrée et en synergie avec celle du service statistique de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.

## **2- Objectifs**

### **a-Objectif général**

L'objectif de cette prestation est de mettre en place une application web qui permettra d'améliorer la gestion des licences et autorisations de pêche délivrées à Madagascar pour assurer (a) le stockage et la transmission des données, (b) l'accès à une source d'informations fiable sur les licences et autorisations de pêche délivrées par le Ministère, (c) et la transparence au niveau national sur la délivrance des licences.

### **b- Objectifs spécifiques**

Plus spécifiquement, il s'agira de créer une application web interactive, d'une part, qui :

- permet d'établir et d'imprimer:
  - les licences et autorisations de pêche ainsi que leur gestion (retrait, remplacement, suspension) ;
  - les décomptes de redevance à payer (frais de location, redevance, redevance fixe, redevance variable, redevance à l'exportation entre autres) ;
  - les ordres de recette ;
  - les protocoles d'accord de pêche standard.
- permet également d'élaborer automatiquement des rapports, des résumés, des tableaux de bord ainsi que des graphiques sur les licences et autorisations de pêche ;
- Sert à dresser des rapports, tableau de bord, des résumés ainsi que des graphiques (histogramme, cartographie etc) avec les données saisies et les données historiques ;
- Permet de stocker les données historiques de la direction de la pêche.

Et d'autre part, de créer un site web pour le public qui sert à publier toutes les informations d'ordre général, les listes des licences de pêche et autorisations de pêche continentales délivrées, les protocoles et accords de pêche et tous les autres documents jugés utiles pour le public et les acteurs œuvrant dans le secteur pêche.

## **3-Résultats attendus**

- Une application pour la gestion des licences de pêche et autorisations de pêche est créée et fonctionnelle ;
- Des sections sur les décomptes de redevance à payer, sur l'élaboration des ordres de recette, permettant l'établissement des premiers drafts protocoles d'accord de pêche ainsi que d'autres documents utiles sont mis en place dans l'application ;
- Un outil permettant le stockage des données historiques de la direction de la pêche est créée dans l'application ;
- Les licences de pêche et les autorisations de pêche continentales sont imprimables depuis l'application web ;
- Des rapports, des résumés, tableaux de bord ainsi que des graphiques sur les données saisies et historiques dans l'application sont disponibles ;
- Un nom de domaine est réservé et la location d'hébergement pour une durée d'une année renouvelable est payée. En outre, le site doit toujours fonctionner en interne (intranet, sans internet) au sein du Ministère ;
- Un site web dynamique, en langue française, est fonctionnel et mis en ligne ;
- Les informations de la Direction de la pêche sont intégrées et mises à jour régulièrement dans le site web ;
- Une application pour la gestion des licences de pêche et autorisations de pêche est incorporée dans le site web. Les personnels autorisés désignés par la direction de la pêche recevront un mot de passe avec un niveau d'accès selon le degré de responsabilité de chacun ;
- Une plateforme permettant la diffusion des informations régulières est disponible sur le site (activités générales de la direction de la pêche, licence et autorisation de pêche, protocole d'accord de pêche, accord bilatéral ou multilatéral etc...). En outre, le site web offre également au moins 25 adresses mails pour les personnels de la direction de la pêche ;
- Le personnel de la Direction de la pêche et les administrateurs informatiques du Ministère est formé à la gestion du site pour assurer l'animation, la mise à jour des informations ainsi que l'utilisation des applications web ;
- Les données historiques (les licences de pêche, autorisation de pêche, protocole d'accord de pêche) sont incorporées dans la base des données de l'application ;
- Les codes sources sont mis à disposition ;
- Une liaison avec le système d'information de la pêche (SIP) du Ministère est établie.

Ces résultats seront évalués notamment à partir des indicateurs suivants :

- La qualité et le fonctionnement de l'application web. Elle devrait être simple, facile à manipuler, et légère.
- Acquisition d'un certificat de nom de domaine et d'un contrat d'hébergement pour une durée d'au moins une année.

#### **4- Missions du consultant**

Les activités à mener dans le cadre de la présente consultation seront catégorisées en trois principales phases :

##### **a- Elaboration du Projet/Analyse de l'existant**

Cette phase démarre par un inventaire des ressources disponibles collectées auprès de la direction de la pêche. Pour ce faire, le consultant devra notamment présenter le projet d'architecture (plan du site accessible en ligne via une URL en local, accessible en interne sans internet). Cette étape devra recevoir l'aval de la direction de la pêche pour la poursuite du processus.

Les éléments du site s'articulent autour d'une partie publique et d'un espace interne. La partie publique du site web devra présenter des informations d'ordre général et informatif sur les activités de la direction de la pêche, les services publics au sein de la direction de la pêche ainsi que l'accès à la liste des licences et autorisations de pêche délivrées en temps réel et historiquement. Les protocoles d'accord de pêche, les conventions, les accords de pêche ainsi que tous autres documents jugés utiles, notamment les textes réglementaires, seront également accessibles au public.

La partie interne sera structurée comme un espace de travail personnalisé, notamment l'application pour la gestion et la création des licences et autorisation de la pêche, où seule la direction de la pêche ou d'autres institutions du Ministère pourront avoir accès mais avec un niveau d'accès différent pour chacune selon les procédures actuelles ou à venir .

Le consultant intègre dans le site et l'application web les informations, les procédures externes et internes et les documents de gestion proposés par la direction de la pêche.

##### **b- Développement de l'application web avec interface web pour le public**

Le consultant, au cours de cette phase, devra mettre en œuvre les principaux axes de développement du site en prenant en compte des ressources matérielles et logicielles disponibles et en utilisant la technologie la plus adaptée.

Le consultant devra notamment réaliser les actions suivantes :

- L'insertion des logos (Ministère, République de Madagascar) ;
- La définition des couleurs et le choix des caractères et polices du site web ;
- L'insertion de graphiques, de textes et documents à éditer ;
- L'installation du site sur le serveur de l'hébergeur ;
- La sauvegarde du système.

A l'issue de la phase de développement, le consultant assurera l'installation définitive du site web chez l'hébergeur choisi en consensus avec la direction de la pêche.

Le consultant doit également préparer l'intégration de ce site Web spécifique dans le futur site WEB du ministère

En ce qui concerne les technologies utilisées, le prestataire devra s'engager à utiliser les outils et les technologies les plus performants utilisés pour ce genre de prestation. Les outils et les technologies utilisés pour la création et le fonctionnement optimal du site et de l'application reposeront, essentiellement, sur les éléments suivants :

- Menus intuitifs « One Click » pour faciliter la navigation ;
- Mise en place de menus déroulants
- Technologies pouvant fluidifier les informations ;
- Développement de techniques permettant d'optimiser l'interactivité ;
- Système permettant un chargement d'informations en format très léger ;
- Développement graphique animé ;
- Compatibilité avec les navigateurs et les autres plateformes mobiles.

Pour gérer la mise à jour technique, le système peut utiliser des plateformes « Content Management System (CMS), par exemple, drupal ou joomla pour la partie publique de l'application. En ce qui concerne la façon dont le site web se présentera, il faut noter que la page d'accueil doit faire l'objet d'une présentation attractive et particulièrement soignée.

Ladite page devra disposer d'un espace dynamique qui affichera les actualités, les alertes, etc. La page d'accueil inclura, comme chaque page du site, des possibilités d'accès direct aux pages suivantes. Le consultant devra prévoir un moteur de recherche accessible sur toutes les pages du site, une rubrique contacts indiquant les coordonnées de la direction de la pêche ainsi que des liens pour accéder aux comptes des réseaux sociaux du Ministère.

### **c-Formation en gestion et mise à jour du site web**

Aux termes de l'élaboration et la mise en ligne du site, sous réserve de la proposition du consultant, il aura à assurer la formation des personnels de la direction de la pêche et des

administrateurs informatiques du Ministère en vue de la maintenance, la gestion et à la mise à jour du site web et de ses différentes applications. L'objectif de cette formation est que ces personnes deviennent autonomes pour la gestion complète du futur site web.

Les formations seront assurées pour une durée et selon des programmes détaillés proposés par le consultant et validés par la Direction de la pêche . Cette formation prendra notamment en compte l'utilisation de l'outil, l'écriture et l'accessibilité dans le but de permettre l'administration du site des points de vue technique et éditorial. Au bout de la formation, les personnes formées seront à même de mettre à jour le contenu du site.

Le consultant devra également élaborer un guide d'utilisation complet de l'application web et former les personnels de la direction de la pêche. Durant la formation, les personnels de la direction de la pêche devront être en mesure d'imprimer des licences de pêches, des autorisations de pêche continentales, des ordres de recette, des protocoles d'accord standards

## 5- Durée

Le contrat a une durée de 03 mois ouvrables après la date de l'émission de l'ordre de service (90 hommes jours) pour la livraison de l'application web de la gestion des licences et autorisation des pêches avec l'interface web de design pour le public. Le consultant doit assurer également un accompagnement technique de 6 mois après la validation du rapport final pour toute assistance nécessaire concernant le fonctionnement des différentes applications web et du site web.

## 6- Livrables et calendrier d'exécution

Phase et durée	Livrables
Phase préparatoire et Réunion de cadrage : 10 jours	Rapport initial ou note de cadrage
Analyse de l'existant : 15 jours	Rapport de l'analyse de l'existant
Développement de l'application web avec l'interface web pour le public et test : 45 jours	Rapport de conception, maquettes, etc.
Premières rondes de correction, et livraison des outils : 10 jours	Outils
Formation : 5 jours	Support de formation et rapport de formation
Atelier de présentation et de validation du site web au niveau du Ministère, dernières	Rapport final

rondes de modification à l'issue de l'atelier : 5 jours	
Accompagnement : 6 mois	

## 7- Profil du prestataire

Le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme niveau bac+5 des métiers de l'informatique ou de la communication avec une composante sur les technologies Internet ;
- justifier d'un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle dans la conception et mise en place de site web avec application web et base de données intégrée ;
- avoir réalisé au moins 3 différentes applications de même genre (application web sécurisée et avec partie site web pour le public) ;
- avoir une bonne maîtrise du français et démontrer une très bonne pratique de l'anglais serait un atout ;
- avoir une bonne maîtrise des outils bureautiques (Microsoft Access, Microsoft Word et Acrobat) et des technologies de l'internet (PHP, MySQL, Perl, HTML5, XHTML, JavaScript, etc.) ;
- avoir une bonne pratique des outils de retouche d'images (type Photoshop ou The Gimp) ;
- la connaissance du domaine de la pêche serait un atout ;
- l'esprit d'imagination et d'initiative, le sens du design et une expérience des produits de publication assistée par ordinateur (PAO) constituent également un atout.